

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire
sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)
de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)**

n° PDL 019212 / KK AC PLU
Rectificatif

Au regard de la demande d'avis conforme reçue le 9 juin 2026, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 10 août 2026
Pour la MRAe Pays de la Loire,
le président

Signé
Daniel FAUVRE